ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 50257

Texte de la question

M Jean-Louis Masson demande a M le ministre de l'interieur de lui indiquer la liste des partis ou groupements politiques ayant institue des associations de financement en application de la loi du 15 janvier 1990.

Texte de la réponse

Reponse. - Selon les renseignements communiques par la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, vingt-six partis ou groupements politiques ont obtenu l'agrement pour au moins une association de financement. Les partis et groupements concernes sont enumeres ci-apres : ARIAS (Association de recherches et d'initiatives pour l'autogestion et le socialisme), club 89, clubs Perspectives et realites, Combat pour les valeurs, Convention democratie avenir, Convention progres social, Convention Ve Republique, Parti pour la defense des animaux, Demain la France, Forum progressiste, Forum republicain, J'aime Brest, Generation ecologie, Groupement France-Reunion, Metz pour tous, Nouvelle democratie, Parti communiste francais, parti social-democrate, parti socialiste, Rassemblement pour l'Europe federale, Rassemblement pour la Republique, Union pour la democratie francaise, union centriste, les Verts de la Haute-Normandie.

Données clés

Auteur : M. Masson Jean-Louis
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50257
Rubrique : Partis et mouvements politiques
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4765